

Mise en conformité avec le RGPD : description de Traitement

Gestion des événements et des conférences

Responsable du traitement : GRAACE AISBL

Destinataire : GRAACE AISBL

Finalités du traitement

Le processus a pour finalités :

1. De gérer les événements proposés par GRAACE et en particulier de tenir à jour la liste des participants, qui sert de base à la facturation des prestations des fournisseurs.
2. De tenir à jour les listes des présents aux conférences et autres événements organisés par GRAACE

Mesures de sécurité

Les données personnelles traitées par GRAACE ne sont en aucun cas transmises à d'autres destinataires, ni avec ni sans contrepartie financière.

Ce traitement n'est pas sous-traité.

Catégories de personnes concernées

Tout public et en particulier les fonctionnaires et agents des Institutions européennes et autres organismes internationaux, actifs ou retraités.

Catégories de données à caractère personnel

Les données gérées sont :

- Identité personnelle (nom et prénom ...)
- Adresses courriel professionnelles et/ou privées
- Titre et date de la formation ou de l'événement

Durée de conservation des données

Si les données sont utilisées pour justifier un débours ou une recette, elles sont considérées comme une pièce comptable et conservées selon les règles de droit. Sinon, ces données ne sont pas conservées au-delà d'une courte période.

Base légale : article 6(a) ; 6(b) ; 6(c) ; 6(f) du RGPD

La fourniture des données est à caractère contractuel. La personne concernée est tenue de fournir ces données à caractère personnel pour bénéficier de la formation ou pour assister à l'événement.

Droit d'accès et de rectification, retrait du consentement

La personne dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant. Elle dispose également d'un droit d'opposition au traitement de ses données, pour des motifs légitimes.

Pour exercer ses droits, l'utilisateur doit adresser un courriel au webmaster en accompagnant sa demande d'une copie d'un titre d'identité signé.

Réclamation auprès d'une autorité de contrôle ou recours juridictionnel

L'autorité de contrôle est la [CPVP](#) Commission de la protection de la vie privée
Rue de la Presse, 35, 1000 Bruxelles, Belgique. La personne a le droit d'introduire une réclamation auprès de cette Autorité.

La personne a le droit à un recours juridictionnel devant les tribunaux Belges francophones de Bruxelles.